



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Élections législatives du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024

### Réunions de la commission de propagande

Les candidats sont invités, pour chaque réunion, à produire à la commission **5 exemplaires imprimés de leur bulletin de vote et 5 exemplaires imprimés de leur circulaire.**

Une version électronique des projets de bulletins de vote et de circulaires peut être transmise préalablement en version numérique à l'adresse [pref-elections@essonne.gouv.fr](mailto:pref-elections@essonne.gouv.fr).

Aucun avis complémentaire ne sera donné par la commission après la tenue de chaque réunion de la commission.

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer avec voix consultative aux travaux de la commission de propagande en présentiel ou en visioconférence.

### Premier tour de scrutin

**Lundi 17 juin 2024 à partir de 9h00**  
**Préfecture de l'Essonne, au cabinet du Préfet, salle Jean Moulin**  
**91010 EVRY-COURCOURONNES**  
De 9h00 à 12h00 : Circonscriptions 1 à 5  
De 14h00 à 17h00 : Circonscriptions 6 à 10

Objet : Installation la commission de propagande,  
Contrôle de conformité des projets de circulaires et de bulletins de vote  
avant l'impression des documents.

La participation en présentiel pour la réunion du lundi 17 juin 2024 est vivement recommandée, notamment pour que la commission puisse s'assurer du grammage et de la dimension des documents électoraux.

**Mardi 18 juin 2024 à 16h00**  
Société Regroupement et Diffusion de Saint Lubin (RDSL)  
100 rue de Houdan à Saint-Lubin-de-la-Haye (28)  
**(circulaires et bulletins de vote à destination des électeurs)**

**Mardi 18 juin 2024 à 20h00**  
Société France Routage  
4 rue Bernard Palissy à Gargenville (78)  
**(bulletins de vote à destination des mairies)**

**Date limite de dépôt des circulaires et bulletins de vote : le mardi 18 juin 2024 à 18h00**

.../...

Objet :

Vérification du respect par les candidats :

- des quantités suffisantes afin de permettre la mise sous pli des documents électoraux,
- de la conformité des circulaires aux articles R. 27 et R. 29 et des bulletins de vote aux articles R. 30 et R. 103,
- des prescriptions spécifiques pour les élections législatives.

La présence des candidats ou de leurs mandataires est vivement recommandée si les documents ne sont pas livrés en quantité suffisante ou en cas d'absence à la réunion d'installation.

## **Second tour de scrutin**

**Mercredi 3 juillet 2024 à 11h00**

Société Regroupement et Diffusion de Saint Lubin (RDSL)  
100 rue de Houdan à Saint-Lubin-de-la-Haye (28)  
**(circulaires et bulletins de vote à destination des électeurs)**

**Mercredi 3 juillet 2024 à 14h00**

Société France Routage située  
4 rue Bernard Palissy à Gargenville (78)  
**(bulletins de vote à destination des mairies)**

**Date limite de dépôt des circulaires et bulletins de vote : le mercredi 3 juillet 2024 à 12h00**

La présence des candidats ou de leurs mandataires est vivement recommandée si les documents ne sont pas livrés en quantité suffisante ou en cas d'absence à la réunion d'installation.